

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **CAETANO FRÈRES CONSTRUCTIONS SÀRL**, Che-
min de Praz-Riond 4, 1303 Penthaz
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 31.12.2014
3.

Commissaire: M. Jacques Lauber
4.

Remarques: Par décision du 16 juin 2014, communiquée le
même jour, la présidente du Tribunal d'arrondissement de la
Broye et du Nord vaudois accorde à CAETANO FRÈRES CONS-
TRUCTIONS SÀRL, Chemin de Praz-Riond 4, 1303 Penthaz,
un sursis concordataire définitif jusqu'au 31 décembre 2014,
confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou fu-
tures contre la requérante, et désigne en qualité de commiss-
aire, M. Jacques Lauber, à Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

01558567